

	<p>Objekt: Plakat 1915</p> <p>Museum: Historisches Museum der Pfalz - Speyer Domplatz 4 67346 Speyer 06232 13250 info@museum.speyer.de</p> <p>Sammlung: 1914-1918. Die Pfalz im Ersten Weltkrieg</p> <p>Inventarnummer: PKS_WK_16a_062</p>
--	--

Beschreibung

Wandanschlag in französischer Sprache.

Veröffentlicht im von Deutschland besetzten Gebiet im Westen (wahrscheinlich Frankreich),
16. April 1915.

Die deutschen Besatzer verkünden die mögliche Strafe für das Deponieren von Metallen, um
sie vor der Requisition zu verstecken.

"Avis

L'administration militaire allemande sait que des provisions de métaux (aluminium, bronze,
cuivre, étain, laiton, nickel, plomb, zinc, etc.) ont été cachées par les populations, pour les
soustraire à la réquisition qui en est ordonnée.

Toute personne ayant connaissance de l'existence d'un pareil dépôt, les propriétaires et les
occupants d'immeubles (ou leurs remplaçants, tels que gérants, administrateurs, locataires,
etc.), sur le terrain desquels se trouvent cachées de pareilles matières, sont tenus d'en
INFORMER, dans le délai de 8 jours, après la publication du présent avis, l'autorité militaire
allemande la plus voisine (commandement de place, gendarmerie, etc.).

Les provisions de métaux qu'on aura découvertes de cette façon seront consignées contre
bons de paiement, recus, etc.

Ceux qui, par contre, ne se conformeront pas à cet ordre seront passibles d'une amende ou
d'emprisonnement, ou des deux peines pour les cas plus graves.

Les matières qu'ils auront tenté de recéler leur seront enlevées sans aucune indemnité.

Les propriétaires d'immeubles sont tenus responsables des contraventions qu'on constatera
sur leur terrain, sans qu'ils puissent exciper de leur bonne foi.

le 16 Avril 1915

Commandement Général du XIV. Corps d'Armée."

Grunddaten

Material/Technik:

Maße:

Papier / Druck

HxB: 45 x 28 cm

Ereignisse

Veröffentlicht	wann	16.04.1915
	wer	
	wo	Frankreich
[Zeitbezug]	wann	1914-1918
	wer	
	wo	

Schlagworte

- Besetzung (Okkupation)
- Erster Weltkrieg
- Metall
- Plakat
- Strafe